



**KIWANIS-ARTS
PAR KIWANIS CLUB
ROLLE - AUBONNE
ARTS EN ŒUVRE
POUR L'ENFANCE**

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

Kiwanis-Arts, une entité à part entière du Kiwanis-Club Rolle Aubonne, organise un jeu concours intitulé « **Dessine nous une œuvre d'arts, ayant pour thème l'enfance heureuse** » dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

Le jeu-concours se déroulera du mercredi 1^{er} juin au mardi 23 août 2022 à 17h00 !

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à tous les enfants en âge de scolarité obligatoire, résidant en Suisse, quelle que soit sa nationalité.

2.2. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative.

2.3. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1 C'est un jeu basé sur le principe du concours de dessin : chaque participant doit réaliser un dessin, sur feuille, au format A4 avec le matériel qu'il souhaite.

Ce dessin doit représenter l'enfance heureuse selon toi.

3.2 Pour valider sa participation, chaque participant doit déposer ou envoyer par courrier son dessin à **APF Menuiserie SA, Jeux concours, Rte de Pallatex 7A, 1163 Etoy** en mentionnant au dos du dessin :

Son nom et son prénom
Son âge
Un numéro de téléphone ou une adresse mail doit être impérativement inscrite.

3.3 Toutes les œuvres restent propriété de Kiwanis-Arts

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT JEU-CONCOURS DESSIN –

Le comité de Kiwanis-Arts sélectionnera dix dessins qui seront exposés sur le stand du KIWANIS CLUB ROLLE AUBONNE, lors de l'exposition Aubonne Expo Comptoir de la Côte – du 25 au 28 août 2022.

Le gagnant du concours sera celui qui obtiendra le plus de vote du public.

Le gagnant du concours de dessin, sera contactés par téléphone ou par e-mail.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Les dotations sont les suivantes : -

Gagnant : Une journée pour 4 personnes à Europa-Park, y-compris transport en Car avec Buchard Voyage. Aucun échange en espèce peut être consenti.

ARTICLE 6 – GRATUITE DE LA PARTICIPATION

La participation au jeu-concours est gratuite.

ARTICLE 7 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les informations personnelles des participants sont collectées par le Kiwanis-Arts uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci et seront pas divulguées.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

ARTICLE 9 – ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté librement sur le site internet du Kiwanis-ARTS

<https://www.kiwanis-arts.ch/>

Etoy, le 30.05.2022

Suivez-nous:   